

Département des Pyrénées-
Atlantiques

DE LA COMMUNE

DE MONTARDON
ID : 064-216403998-20240624-D_2024_28-DE

NOMBRE DE MEMBRES

afférents au conseil municipal	En exercice	ont pris part à la délibération
19	19	18
Date de convocation 19 juin 2024		

Séance du 24 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil de MONTARDON, sous la présidence de M. Stéphane BONNASSIOLLE, Maire.

Présents : S. BONNASSIOLLE, T. GADOU, F. GOMMY, S. PIZEL, A. POUBLAN, F. SUBIAS, S. BAUDY, V. BERGES RAGOCHÉ, C. BOISSIERE, M. TIRCAZES, T. BEUGNIES, H. BERNADET, J. POUBLAN, M.H. BEAUSSIER, F. FERNANDES, L. DUMERGUES.

Absente : S. DAUBE

Procurations : F. COUDURE procuration à M. TIRCAZES, C. HIALE GUILHAMOU procuration à S. BONNASSIOLLE

Cédric BOISSIERE a été élu secrétaire de séance.

N°2024/28 Décision modificative n°1

Le Maire expose qu'il convient de prendre la décision modificative n°1 suivant concernant le budget principal 2024 :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2135 (21) - 35 : Install, généré., agencements, aménagé.	600	021 (021) : Virement de la section de fonct	36 800
2181 (21) - 45 : Install, généré., agencements, aménagé.	5 200		
2158 (21) - 42 : Autres install., matériel et outillage	31 000		
TOTAL	36 800	TOTAL	36 800

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : virement section d'investissement	36 800		
65748 (65) : autres personnes de droit privé	-36 800		
TOTAL	0	TOTAL	

Ceci étant exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte la décision modificative n°1 du budget principal

Autorise le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Fait et délibéré en séance.



Le Maire
Stéphane BONNASSIOLLE.